



Compte Rendu Réunion de bureau du Comité Le mercredi 23 septembre 2026

Les présents : Guy Beniada, Christine Bonzy, David Dufau, Philippe Gallois, Alain Raynaud, Lisa Lopes.

La réunion a débuté à 17h15

1. Tarifs d'arbitrage

Pour la rémunération des arbitres ayant le statut d'auto-entrepreneur, pour un arbitrage effectué sur une vacation, le forfait est fixé à 140 €.

Les frais de déplacement devront être intégrés à la facture et facturés en complément du forfait d'arbitrage applicable (140 €, 300 € ou 500 €).

Afin d'harmoniser les pratiques, le Comité proposera aux arbitres concernés un modèle de facture type.

2. Rémunération des prestations diverses

Concernant les prestations diverses, notamment les formations d'arbitres ou de moniteurs, il est souhaité que le formateur dispose, dans la mesure du possible, du statut d'auto-entrepreneur.

À défaut, la rémunération sera effectuée par le biais du Chèque Emploi Associatif (CEA), dans le cadre d'un CDD d'usage.

3. Organisation des duplications

L'organisation des duplications pour les compétitions par quatre est répartie comme suit :

- Annecy : Jean-Hervé Favre, avec Michel Goujet comme suppléant ;
- Grenoble : Annik Reboul ;
- Valence : Alain Raynaud.

Un appel à candidatures sera effectué afin d'identifier des personnes supplémentaires susceptibles de participer à des duplications.

4. Nominations, délégations et commissions

- Au titre de l'article 9 du Règlement intérieur, les délégations suivantes, dont les titulaires sont membres du Conseil Régional, sont attribuées :
 - Délégué en charge de l'enseignement (APR) : Pierre Rotteleur ;
 - Déléguée en charge de l'arbitrage et Présidente de la commission d'Arbitrage : Anne-Marie Allaire ;
 - Délégué en charge du bridge de compétition senior : à désigner ;
 - Délégué au bridge scolaire : Daniel Hervé ;
 - Délégué au développement : Pierre Fouché.

Pour les délégations complémentaires suivantes, un appel à candidatures sera lancé :

- Délégué à la communication ;
- Délégué au bridge numérique ;
- Délégué au bridge jeunes.

➤ Gestion des locaux

Un groupe de travail consacré à la gestion des locaux communs au Bridge Club de Grenoble et au Comité va être constitué.

Il sera composé de trois membres :

- Agnès Hervé, qui en assurera la coordination ;
- Un représentant du BCG, à déterminer ;
- Philippe Gallois, représentant du bureau du Comité.

➤ Commission des statuts

Une commission des statuts sera créée afin de réfléchir à la mise à jour et au toilettage des statuts et du Règlement intérieur.

Elle sera présidée par Patrice Clément-Cuzin. Un appel à candidatures sera lancé afin de compléter sa composition.

➤ SCI

À la suite de la démission de Michel Degiuli de son poste de co-gérant de la SCI, il sera proposé à l'assemblée générale de la SCI de nommer Philippe Gallois comme co-gérant.

5. Tarifs 2026-2027 – Communication

À la suite de plusieurs remarques concernant l'absence de communication sur les tarifs fédéraux, ceux-ci vont être mis à jour puis transmis aux clubs et affichés sur le site du comité.

Afin d'améliorer la communication pour les saisons suivantes, le Comité s'engage à traiter plus en amont les tarifs fédéraux et à prévoir un Conseil Régional courant avril, afin que les informations puissent être diffusées plus tôt aux clubs.

6. Divers

➤ **Campagne de communication – Dauphiné Libéré**

Aucune campagne de communication dans Le Dauphiné Libéré ne sera engagée en début de saison.

Cette décision tient notamment compte du coût important de l'opération, de l'absence de suivi permettant d'en mesurer les retombées et du fait que le site internet actuel n'est pas encore suffisamment adapté à l'accueil et à l'information de nouveaux prospects.

Une telle campagne devra s'inscrire dans un plan de communication global. Celui-ci sera élaboré au cours de la saison afin de préparer les actions de communication pour la saison 2027-2028.

➤ **Coupe Cathiard – Arcachon**

La Coupe Cathiard, destinée aux cadets, se déroulera à Arcachon du 30 octobre au 1er novembre 2026.

Le Comité décide de participer :

- à hauteur de 50 % des frais de transport, les 50 % restants étant pris en charge par la FFB ;
- à hauteur de 50 % des frais d'hébergement, le solde restant à la charge des familles.

Le comité prendra également en charge les frais des accompagnants : 1 accompagnant si 4 cadets et 2 accompagnants si 6 cadets.

Daniel Hervé est chargé de faire le point sur les jeunes susceptibles de participer à cette manifestation.

La séance est levée vers 19h

Le Bureau du Comité Dauphiné Savoie